

Le site "Affluents rive droite du Rhône" classé Natura 2000

Dans le cadre de son Plan stratégique environnemental, le Syndicat des Côtes du Rhône travaille aux côtés des vignerons et de la LPO* Aura Drôme-Ardèche afin de valoriser au mieux le classement "Affluents rive droite du Rhône" en site Natura 2000.

Récemment classés en site Natura 2000, les vallons encaissés des Côtes du Rhône septentrionaux ont une belle carte à jouer en matière de biodiversité. Auparavant reconnus en tant que Znieff (Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), ce classement vient confirmer l'intérêt environnemental et la nécessité de préserver ces combes qui jalonnent les coteaux viticoles.

Situé en intégralité dans le département de l'Ardèche, le site Natura 2000 "Affluents rive droite du Rhône" est constitué de seize vallons perpendiculaires à la Vallée du Rhône qui forment des entités indépendantes les unes des autres. Il s'étale sur près de 50 km du nord au sud, principalement sur des vallons boisés et également sur quelques collines surplombant le Rhône. Il recoupe les appellations Côtes du Rhône, Condrieu, Cornas, Saint Péray, et Saint Joseph*.

Le contexte topographique global de pente et de fort encaissement, et une accessibilité généralement réduite, ont contribué à une évolution naturelle de ces zones, avec une très nette dominance des milieux forestiers, et une forte influence des cours d'eau drainant les plateaux situés en amont.

Concertation et volontariat

Avec le fort développement des activités humaines dans la Vallée du Rhône mais également sur les contreforts rhodaniens, ces vallons constituent l'un des derniers refuges pour certaines espèces faunistiques et floristiques. Certains défrichements, la création de lacs collinaires, la circulation d'engins à moteur hors chemin et les problèmes d'érosion liés mais

également les risques de perte de zones de pelouses sèches et de landes due à la progression du milieu forestier sont autant de points de vigilance afin de préserver ces zones d'intérêt.

Les vignerons ont un rôle à jouer. Le classement en zone Natura 2000 n'interdit rien *a priori*, mais certaines zones sont à éviter tandis que d'autres peuvent nécessiter des aménagements particuliers.

C'est aujourd'hui une chance de disposer d'un animateur, Pierre Guy Joandel (LPO Drôme-Ardèche) à même d'accompagner les vignerons individuellement dans leurs

projets afin d'optimiser la "cohabitation" de la viticulture et de ces vallons.

Une fois par an, lors du Comité de pilotage (Copil), un bilan sur l'année écoulée est réalisé. Il permet de fixer les actions prévues pour l'année suivante, en cohérence avec le "Document d'objectif" du site.

En accord avec ce principe de prise en compte des problématiques locales au plus proche des acteurs, la gestion de sites Natura 2000 repose sur des actions contractuelles et volontaires, c'est-à-dire que chaque propriétaire peut décider de mener des actions dans ses parcelles.

La Charte Natura 2000 fait partie des outils mobilisables et engage le signataire à respecter des pratiques peu contraignantes et favorables à la préservation des espèces et des habitats. Elle donne lieu à des avantages fiscaux, notamment l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou l'exonération aux trois quarts des droits de mutation.

Évaluation des incidences

S'appuyant sur le principe de précaution, la Directive européenne instituant Natura 2000 demande une évaluation des incidences afin de s'assurer qu'aucun projet n'affecte de façon notable les habitats naturels et les espèces présentes sur un site. L'enjeu viticole a bien entendu été pris en compte et il est possible de contacter l'animateur qui aidera le vigneron à identifier les éventuels impacts de son projet et à construire un projet compatible avec la politique Natura 2000. 

*LPO : LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX.

** LA CARTOGRAPHIE PRÉCISE DU SITE EST VISIBLE AU LIEN SUIVANT, OU SUR GÉOPORTAIL : [HTTPS://INPN.MNHN.FR/SITE/NATURA2000/FR8201663](https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201663)



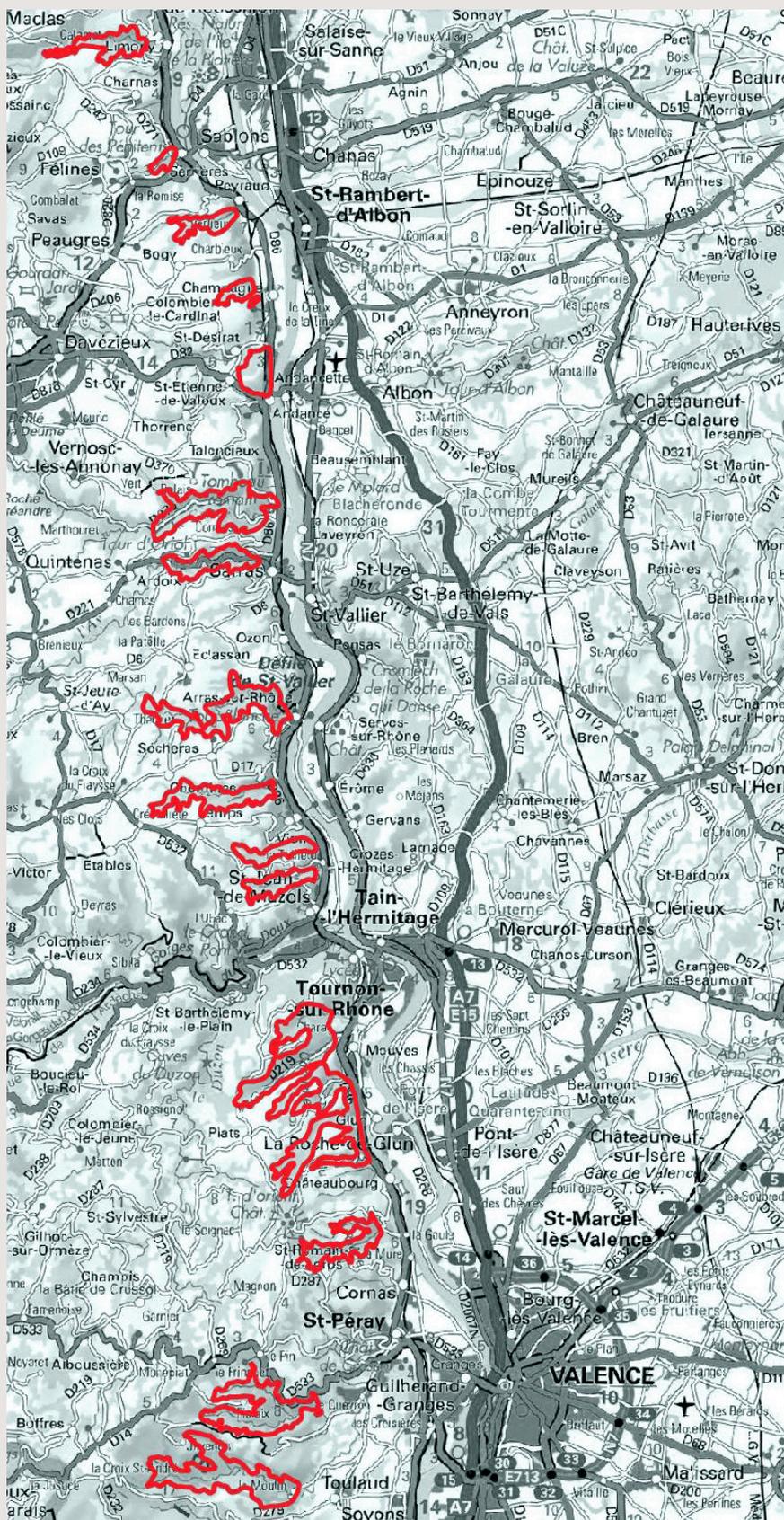
OBJECTIFS DU RÉSEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats considérés d'intérêt communautaire, c'est-à-dire menacés ou remarquables sur le territoire européen. L'objectif de cette démarche européenne est double :

- Conserver des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Maintenir des activités humaines en fonction des exigences économiques, sociales et culturelles.

Le réseau Natura 2000 en Europe couvre 18 % de la surface terrestre de l'Union européenne. En France, il couvre 13 % de la surface terrestre métropolitaine française, pour 1 564 sites.

LES 16 BASSINS DU PÉRIMÈTRE DU SITE NATURA 2000 "AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHÔNE"



Les 38 communes du site : Alboussière, Andance, Ardoix, Arras-sur-Rhône, Boffres, Bogy, Champagne, Champis, Charnas, Cheminas, Châteaubourg, Cornas, Eclassan, Félines, Gilhac-et-Bruzac, Glun, Lemps, Limony, Mauves, Ozon, Peaugres, Peyraud, Plats, Saint-Désirat, Saint-Georges-les-Bains, Saint-jean-de-Muzols, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Étienne-de-Valoux, Sarras, Serrières, Sécheras, Talencieux, Toulaud, Tournon-sur-Rhône, Vernosc-lès-Annonay, Vion, Étales.



© Virginie Pieron

ESPÈCES ET MILIEUX REMARQUABLES DU SITE

Parmi les espèces emblématiques du site "Affluents rive droite du Rhône", on peut trouver :

- Le lézard ocellé, le plus gros lézard de France, jusqu'à 50 cm et plus, espèce protégée.
- L'alouette lulu, souvent présente en bordure ou dans les vignes, de préférence enherbées.
- Le hibou grand-duc.
- La gagée de Bohême, plante protégée en France.
- L'alysson du Rhône (photo), une espèce se trouvant uniquement sur les sites de Roche Vautour et de Pierre-Aiguille (hors site Natura 2 000) : une rareté mondiale et menacée !

Le site a été classé en zone Natura 2 000 principalement pour les milieux naturels que l'on peut y trouver. Certains sont rares ou menacés à l'échelle européenne : les forêts de pentes, les forêts alluviales (en fond de vallon), les roches siliceuses avec végétation pionnière, les pelouses sèches semi-naturelles et des landes sèches.



+ D'INFOS

Pierre-Guy Joandel, animateur Natura 2000 de la LPO AuRA – Délégation Drôme-Ardèche :

pierre-guy.joandel@lpo.fr
Tél. 04 75 57 32 39 (poste 3)
ou 06 20 94 39 79.

Lucile Chédorge
(Syndicat des Côtes du Rhône)
l.chedorge@syndicat-cotesdurhone.com
Tél. 04 90 11 46 18.